



## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### Mieux identifier les produits à contenu recyclé : Naissance de la certification RECYC ECO !

**Montréal, le 20 janvier 2012** – Lundi 16 janvier, RECYC-QUÉBEC a dévoilé son programme de certification des produits à contenu recyclé élaboré en partenariat avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). En présence notamment de M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de Mme Ginette Bureau, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, la nouvelle marque de certification RECYC ECO et le logo ont été présentés.

RECYC-QUÉBEC propose déjà un [répertoire de produits à contenu recyclé et fabriqués au Québec](#). 93% des 13 millions de tonnes de matières résiduelles générées par le Québec peuvent être recyclées et valorisées : nos déchets sont des ressources ! Le programme de certification pour les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés (BNQ 8954-911) vise à permettre une meilleure identification de ces produits grâce au logo spécifique RECYC ECO qui indiquera la teneur en pourcentage du contenu en matériaux recyclés des produits concernés. Cette garantie d'authenticité aidera le consommateur dans ses choix.

*« Jusqu'à présent, n'importe quel manufacturier ou producteur pouvait prétendre, sans avoir à le prouver, que sa marchandise était produite à partir de matériaux recyclés. Cette première certification sert à tracer des balises et à assurer une certaine qualité à la valorisation des matières résiduelles »* précise le ministre Pierre Arcand.

La certification permet également de reconnaître les entreprises qui utilisent des matières secondaires issues du recyclage, exerçant ainsi une moindre pression sur l'exploitation de ressources naturelles et l'usage de matières vierges. Action RE-buts salue cette initiative qui encourage les entreprises dans une démarche éco-responsable tout en soulignant que la réduction à la source reste le meilleur garant d'une société sans gaspillage.

*« Cette nouvelle certification pourrait être un outil de la responsabilité élargie des producteurs qui vise à augmenter le taux de récupération et de mise en valeur de certains produits. Elle incitera les entreprises à favoriser l'écoconception des produits qu'ils mettent sur le marché »* souligne Mme Laurence Leduc-Primeau, présidente d'Action RE-buts.

**Il existe mille et une façons de réduire ses déchets : [quelle est la vôtre ?](#)**

-30-

#### **Contact :**

Bogdana Lupas-Collinet, coordonnatrice  
Action RE-buts – (514) 396 7894

[www.actionrebut.org](http://www.actionrebut.org)